

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL363

présenté par

Mme Youssouffa, rapporteure, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione,
M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Viry et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Alinéa 183

Compléter cet alinéa par une phrase ainsi rédigée :

Il est fait état de l'évolution de cette convergence progressive de manière annuelle.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promesse de la convergence des droits sociaux pour les mahorais est une promesse républicaine ancienne. Elle reste néanmoins différée année après année.

Par cet amendement, il est proposé de rendre compte de cette convergence progressive, de manière annuelle, pour s'assurer du respect du rythme annoncé et de l'évolution du système de protection sociale de Mayotte.